

Que nous dit finalement la xénophobie ?

Nordine CHOURAQUI

nordine.chouraqui@gmail.com

Port : + 33 6 09 12 3 8 98

11.02.2025

Table des matières

I. Introduction.	3
I. Nature et mode de déploiement de la xénophobie.	5
I.1. Définition et ressorts de la xénophobie.	5
I.1.1. Hostilité, « peur » et prise de conscience.	5
I.1.2. Au cœur de la xénophobie : soupçons et préjugés.....	7
I.2. L’assise de la xénophobie : les stéréotypes et les discours de justification.....	10
I.2.1. Les stéréotypes sont des opinions historiquement datées.....	10
I.2.2 Le paralogisme des discours de justification xénophobes.....	11
I.2.3. Les intuitions morales au service de l’emprise émotionnelle de la xénophobie.	13
II. La xénophobie : une dimension sociale et politique qui a pour déterminant premier l’intérêt individuel.	14
II.1. Comment interpréter les soupçons xénophobes ?	14
II.2. Le « Nous » xénophobe et la Nation.	17
II.3. La xénophobie et la souveraineté populaire.	21
Conclusion.	22

I.Introduction.

La posture xénophobe est un comportement de défiance à l'égard de l'Autre. Au sein des communautés humaines présentes et passées (tribus, royaumes, empires, État-nation ...), la xénophobie a toujours été à la manœuvre. Elle n'a cessé d'orienter les modalités d'accueil des autres (intégration, inclusion communautaire, assimilation, ...) et de peser sur leurs conditions de vie au sein des communautés d'accueil. La xénophobie est une réalité sociale et historique dont l'intensité et les cibles (ces étrangers « *dont il faut se méfier* ») varient selon les époques et les pays. Si dans la France de l'entre-deux guerres les immigrés espagnols et italiens étaient soupçonnés d'être « nuisibles », aujourd'hui, la forte défiance xénophobe porte tout particulièrement sur les personnes d'origine maghrébine, sahélienne et depuis quelques temps asiatique. Chaque pays a ses « têtes de turcs ». Ce ciblage trouve ses explications dans l'histoire des relations entre les communautés d'accueil et les populations immigrées et / ou dans le niveau de leur présence sur le territoire. La xénophobie n'est donc pas une hostilité générale et aveugle aux différences d'origine. Un immigré en France d'ascendance norvégienne est certainement moins exposé à des actes discriminatoires qu'un français de seconde génération descendant d'immigrés maghrébins¹. Si pour ce dernier sa nationalité peut lui être disputée², il n'en est rien pour un enfant de seconde génération issu d'émigrés norvégiens.

Les contextes sociaux et les préoccupations individuelles s'intriquent continuellement (sur fond historique) dans les ressorts xénophobes. Cela explique l'incroyable diversité des théories relatives à la xénophobie et à ses déterminants³. Elles sont si nombreuses que n'importe quel lecteur assidu finit par admettre que la nature et les déterminants premiers de la xénophobie restent encore à préciser. Les périodes de forte intensité xénophobe sont quasi-toujours un tremplin pour les partis politiques d'extrême-droite. Certains en Europe sont déjà à la tête de gouvernement (Italie, Hongrie et Belgique) ou membres du gouvernement en Place (Finlande, Pays bas, Roumanie ...). **Il est donc urgent de qualifier la nature et le sens à donner à la xénophobie. Ne serait-ce que pour établir la contribution exacte de ses liens avec la montée en puissance de partis politiques réactionnaires et parfois ouvertement racistes. Il y a urgence à répondre, sans ambiguïté, à la question essentielle: qu'est-ce que les postures xénophobes cherchent-elles finalement à nous dire ? Sont-elles simplement des**

¹ L'Insee dans son enquête de 2023, « Immigré et descendants d'émigrés » relève que « *Si le sentiment de discrimination recule à la deuxième génération pour les personnes originaires de l'Union européenne (UE) à 27 (13 % pour les descendants, contre 20 % pour les immigrés), il augmente pour les descendants d'immigrés du Maghreb (+ 10 points), d'Afrique subsaharienne (+ 5 points), d'Asie du Sud-Est (+ 12 points) et de Turquie ou du Moyen-Orient (+ 9 points) par rapport aux immigrés des mêmes régions.* » <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6793302?sommaire=6793391>.

Voir également les enquêtes « Trajectoires et Origines » de l'Insee et de l'I.N.E.D : TeO et TeO2.

² Se reporter aux débats relatifs à la déchéance de nationalité, à la remise en cause du droit du sol (droit constitutionnel) ou encore à la distinction qui s'est récemment imposée entre « *les français de cœur* » et « *ceux qui ne sont que des français de papier* ».

³ Pour s'en convaincre, il suffit de lire l'excellent ouvrage de Dominique Schnapper, « La relation à l'Autre », Col Tel, Edition Gallimard, Paris, 1998. L'ouvrage se présente, selon nous, sous forme de Survey ; soit un tour d'horizon des principales idées et théories ayant trait aux nombreuses, très nombreuses, explications attachées à notre sujet.

postures de rejet de l'Autre ? En quoi finalement, elles se distingueraient des prises de positions racistes ?

Après avoir défini la xénophobie et ses ressorts de déploiement, nous défendrons l'hypothèse selon laquelle, la posture xénophobe est motivée par les préoccupations qui touchent avant tout aux conditions de la vie matérielle. Certes elle est un rapport à l'Autre empreint de subjectivités. Bien que les sentiments y occupent une place importante et contrairement à la posture raciste, la xénophobie n'en reste pas moins ancrée dans des calculs rationnels liés aux enjeux des intérêts individuels. Ainsi, le vrai « moteur » de la posture xénophobe pourrait être l'intérêt individuel. Pour établir la solidité d'une telle hypothèse, il nous semble nécessaire de distinguer d'une part les postures xénophobes lesquelles se manifestent au niveau des comportements des individus et, d'autre part, la xénophobie qui est une dimension sociale. C'est au point de croisement entre cette échelle individuelle et cette dimension sociale que les motivations sous-jacentes, profondes, des postures xénophobes se révèlent. Que la vraie nature de la xénophobie se dévoile enfin. Il s'agit ni plus ni moins que d'un désir de domination, d'attentes de traitements préférentiels en faveur du « Nous » et, par conséquent du « moi » avant l'Autre. La xénophobie est finalement une dimension de nature politique. Pour s'en convaincre, il suffit de s'attacher à mettre en lumière les liens que la xénophobie entretient avec la souveraineté nationale ou populaire et, tout particulièrement, avec ce qui a permis aux nations d'être ce qu'elles sont : le coalitionnel.

I. Nature et mode de déploiement de la xénophobie.

I.1. Définition et ressorts de la xénophobie.

I.1.1. Hostilité, « peur » et prise de conscience.

La xénophobie se définit généralement comme « **posture d'hostilité envers les étrangers, de ce qui vient de l'étranger** ». Si cette définition permet de se faire une idée du phénomène, elle ne donne aucune information quant à sa nature, sur ce qui la suscite et sur les ressorts de son déploiement. L'étymologie du mot fournit un début de piste. Il s'agit d'un néologisme du début du XX^{ème} siècle dont la paternité revient à Anatole France. Ce dernier l'a forgé en 1901 dans le cadre de l'affaire Dreyfus. Face au déchainement antisémite et pour qualifier l'attitude des antidreyfusards, l'homme de lettres assemble deux mots du grec ancien : Xénos (étranger⁴) et phobos (peur). **Néanmoins nous aurions tort de croire que la peur est la cause, à la source, de la xénophobie.** Cette dernière est une émotion induite. Elle ne peut donc pas être un motif *en soi*. Plus précisément, elle est la condition, le déclencheur des attitudes xénophobes. La peur n'est donc pas une cause⁵. Comprendre le pourquoi de la posture xénophobe demande donc de remonter en amont de cette peur de l'étranger.

Comme tout sentiment, la peur ressort généralement d'une **prise de conscience**. Autrement dit, elle est engendrée par des interprétations de situations ou de contextes qui font se sentir en insécurité face à l'Autre. La crainte xénophobe émergerait donc d'une compréhension-interprétation (prise de conscience), sur soi-même, sur les autres, sur le monde... et sur ce que cela peut éventuellement signifier pour son existence présente et son devenir. A noter que cette prise de conscience ne donne pas nécessairement lieu à de la peur proprement dite (qui est une réponse émotionnelle forte). La prise de conscience peut plus modestement faire émerger de l'inquiétude ou de la crainte⁶. **Ce qu'il nous faut retenir est que la posture xénophobe repose sur une palette de sentiments attachée à des états affectifs liés à des sentiments d'insécurité** (qui sont à la source de la défiance). Il s'en suit généralement que nous pouvons admettre que l'intensité de l'hostilité xénophobe varie selon le sentiment ressenti. Le xénophobe exprimera une hostilité marquée en cas de peur. En cas d'inquiétude, l'hostilité aura plutôt tendance à être de basse intensité. Si la posture xénophobe est induite par une prise de conscience, il est alors légitime d'en déduire qu'elle ressort d'une démarche

⁴ Dreyfus était français mais issu d'une famille alsacienne juive. Après avoir intégré polytechnique, il fut un militaire de carrière. Bien que laïque, il n'en restait pas moins un juif et donc un étranger pour les antidreyfusards.

⁵ Une condition ne produit pas d'effet, elle laisse la cause les produire.

⁶ La peur, la crainte ou encore l'inquiétude sont des réponses émotionnelles face à ce qui ressenti comme une menace, un danger... Ces émotions se situent dans un continuum d'intensité du ressenti. Toutes, sans exception, peuvent influencer en conséquence les comportements des individus et donc les interactions sociales.

rationnelle. Cela est d'autant plus crédible que les xénophobes sont généralement en mesure de justifier leurs inquiétudes (et donc leur posture d'hostilité) de manière logique et /ou morale⁷.

Avec la prise de conscience, nous touchons ici à ce qui fait la différence de nature entre les postures racistes et xénophobes. Le racisme est rattaché en premier lieu à la haine de l'Autre ; à laquelle la peur de l'étranger peut éventuellement s'ajouter. Le racisme a peu à faire avec une **prise de conscience rationnelle attachée à des faits**. La boussole du raciste est avant tout la haine. Une détestation irrationnelle alimentée par une organisation de pensée idéologique et paranoïaque ; « ... *une organisation narcissique fondée sur un déni collectif de perception de la réalité au profit de la toute-puissance de l'idée, de l'exaltation de l'idéal et de la mise en place d'une Idole, ou fétiche*⁸ ». La posture qui en découle est de nature offensive (contrairement à la posture xénophobe qui est de nature défensive). Ben qu'il prétend être fondé scientifiquement, le racisme est hermétique à l'esprit critique. Il est pétri de sentiments paranoïaques et d'affirmations que le monde autour de soi n'est que chaos, sans ordre ou encore à la dérive. Le racisme relève donc de croyances (sur l'Autre et sur Soi) affirmées comme Vérités. Le mantra du raciste est le rejet de l'Autre, la volonté de l'effacer de son territoire de vie (projet ouvertement affiché). Dans son expression la plus extrême, le racisme déshumanise l'Autre pour mieux l'animaliser⁹ par la suite. L'obsession peut aller jusqu'au désir d'atteintes physiques. Le xénophobe, quant à lui, est éloigné de cet état paranoïde. Sa posture n'est pas idéologique. Elle ne repose pas sur une configuration de fantasmes projetés sur l'Autre. La posture xénophobe conserve toujours un lien avec la réalité sociale. Elle reste attachée à la Raison comme nous le verrons. Il s'en suit que cette attitude d'hostilité est généralement encadrée par les normes sociales et la morale en vigueur. Si le raciste en appelle de nos jours purement et simplement au rejet de l'Autre, Le xénophobe exprime plus des désirs d'établir des rapports de domination sur l'Autre. Il ne cherche pas nécessairement à rejeter l'Autre de manière systématique. Il ne réfère pas non plus à une supposée hiérarchie entre les « races ». Le plus souvent, le xénophobe se maintient en-deçà d'une attitude ouvertement agressive. Il recourt rarement à des actions violentes. La posture xénophobe est une relation sociale contenue envers l'Autre. La posture xénophobe est avant tout à comprendre comme une demande de traitement social préférentiel relativement à l'Autre (dans le pays d'accueil).

Comme souvent en matière de relations sociales empreintes de désirs de domination, les motifs sous-jacents aux postures xénophobes sont « masqués ». Il est vrai qu'une exigence de domination ne peut se présenter nue devant ceux dont il est attendu qu'ils s'y soumettent. Une demande franche en la matière conduirait, sans aucun doute, à des confrontations violentes. La principale voie empruntée pour établir une domination consiste à faire endosser à l'Autre des comportements et intentions négatives. Ces mises en accusation ont pour objet de procurer un fond de légitimité aux comportements discriminatoires. Elles ont pour objet de faire barrage à toute revendication par l'Autre d'une égalité de traitement (à être un égal). A l'égard de certaines minorités,

⁷ Se reporter à la section relative aux discours de justification xénophobes du chapitre II.

⁸ Kaës. Mis en gras par nous.

⁹ C'est ainsi que le nazisme en est arrivé à mettre en place la « Endlösung » (ou solution finale, terme utilisé à l'époque. Shoah est un terme plus récent).

ce refus d'accorder l'égalité de traitement s'applique également à leurs descendants pourtant nés dans l'hexagone et disposant de la nationalité française¹⁰.

Avant de nous intéresser à dévoiler les déterminants premiers sur lesquels la crainte repose, il est préalablement nécessaire de comprendre comment la xénophobie se déploie et se légitime.

I.1.2. Au cœur de la xénophobie : soupçons et préjugés.

Si la crainte xénophobe relève peu ou prou d'un processus rationnel, peut-on alors en conclure que l'hostilité xénophobe est fondée objectivement? Pour y répondre, il faut qualifier ce qu'est une prise rationnelle de conscience. Rappelons que la rationalité est une capacité intellectuelle. Elle en appelle à la logique. Autrement dit, la prise de conscience en jeu dans la formation de la crainte xénophobe ne peut faire l'économie d'arguments identifiés et d'interprétations justifiables. Toutefois à y regarder de plus près, les arguments des xénophobes sont que des soupçons. Ils sont alimentés par des préjugés et des stéréotypes lesquels opèrent à des niveaux différents.

Initialement, la crainte du xénophobe repose sur des **préjugés négatifs à l'encontre de l'Autre**. Ces derniers sont partagés par un grand nombre d'individus au sein de la communauté. **A l'échelle individuelle et dans l'effectivité des interactions sociales**, les préjugés « s'opérationnalisent » en **soupçons**. Retenons que les préjugés et les soupçons xénophobes sont des opinions. Ils expriment tous deux un contenu commun : la défiance à l'égard de l'Autre. Elle projette des suppositions négatives quant aux intentions ou aux comportements de l'Autre, le tout alimentant ainsi la crainte xénophobe. Toutefois, ces deux formes (préjugé et soupçon) ne sont pas réductibles l'une à l'autre. La grande différence entre les préjugés et les soupçons tient en ce qu'ils n'opèrent pas au même niveau. **Les préjugés sont des opinions d'ordre social**. Ils n'appartiennent à personne en particulier tout en étant disponibles pour tous. Ils « circulent » librement dans l'espace social en tant qu'idées portées et mis en avant par tous ceux qui veulent y croire (personnes, médias, partis politiques...), et où chacun d'eux peut participer, en retour, à les alimenter¹¹. Mais nul n'a vraiment une influence directe et immédiate sur ces opinions. Le recours à l'exemple de la formation des prix en économie concurrentielle décentralisée permet d'affiner l'explication. Dans une économie de marché, chaque agent participe à la formation des prix de marché mais d'aucun n'est en mesure de les influencer seul (sans tenir une position monopolistique ou au moins oligopolistique). Il en va de même pour les préjugés. Ces derniers conservent toujours une certaine distance / autonomie avec les événements vécus par les individus. Ils sont avant toute chose croyances dont le contenu et la vigueur sociale sont alimentées, entre autres,

¹⁰ Son tout particulièrement concerné par ce « refus » les secondes générations issues de parents maghrébins. Celles d'origine sahélienne, plus jeune, commence à en sentir les effets.

¹¹ La dimension sociale des préjugés sera éclairée dans le chapitre relatif aux discours de justification attachés à la xénophobie.

par les **stéréotypes**¹². C'est pourquoi l'hostilité d'un xénophobe est à même de se manifester en à l'égard des personnes de couleur sans qu'il n'ait jamais eu dans sa vie à faire à une seule d'entre elles. Il suffit pour cela que le xénophobe (sans expérience de l'Autre) les reprenne à son compte : « *Les personnes de couleur n'ont pas le sens du travail bien fait* », « *Elles ne sont pas fiables* », « *Elles veulent profiter des allocations sociales* »... La dimension sociale de tels préjugés et leur large diffusion dans les espaces communicationnels rendent intelligibles un paradoxe électoral. Les partis xénophobes et racistes français obtiennent généralement d'excellents scores électoraux dans des territoires où les étrangers sont relativement peu présents¹³. **Si les préjugés donnent à comprendre l'existence d'une hostilité générique à l'encontre de l'Autre, ils laissent en revanche inexplicé le fait que la posture xénophobe présente une certaine plasticité.** Un xénophobe peut partager les mêmes préjugés qu'un raciste à l'égard des personnes de couleur. Toutefois contrairement au raciste, le xénophobe reste ouvert à l'idée de pouvoir les fréquenter (au moins dans une certaine mesure), voir sympathiser avec certaines.

Pour être socialement effectifs et donner lieu à des postures xénophobes les préjugés doivent être repris par les acteurs individuels. Ils le sont mais sous forme de **soupçons**. Contrairement aux préjugés qui sont de « pures » opinions sociales rattachées à des figures génériques, les soupçons (qui s'en induisent) se déploient et s'opérationnalisent dans les relations sociales, face à des personnes données. **Contrairement aux préjugés sociaux, les soupçons des personnes xénophobes sont directement confrontés aux enseignements issus des interactions sociales.** Ils sont mis à l'épreuve des faits. De cette confrontation, un xénophobe peut en déduire des enseignements personnels. Illustrons le propos. Supposons qu'une personne de couleur (Aïssa) vienne vivre dans un logement qui se situe dans le même immeuble et sur le même palier où vit notre xénophobe. Forcé de le croiser et d'entretenir un minimum de relations de voisinage avec cette personne de couleur, notre homme prend conscience qu'Aïssa est un brave monsieur, serviable et d'un agréable commerce. Notre xénophobe peut alors reconsidérer la pertinence de ses soupçons et procéder à une **réévaluation critique** de sa posture d'hostilité : « *Aïssa est un bon père tranquille et un bon voisin* ». Ainsi la prise de conscience que l'Autre n'est finalement pas une menace peut réduire l'intensité de sa posture xénophobe, voire éteindre ses soupçons.

A contrario et à l'échelle des individus, les préjugés ne font pas l'objet d'une validation rationnelle ou de confirmations par l'expérience. S'ils alimentent les soupçons, ils ne leur sont pas réductibles. **Les préjugés sont des croyances sociales, des idées sociales abstraites sur l'Autre. Si ces derniers alimentent les soupçons xénophobes, les préjugés n'en conservent pas moins un degré significatif d'autonomie à leur égard. Dit autrement,** les prises de conscience individuelles, à moins d'être démographiquement significatives (massives), ont peu d'emprise sur les préjugés. En revanche,

¹² Les stéréotypes sont des interprétations sociales simplifiées et généralement négatives de ce que les « autres » seraient. Ces stéréotypes sont produits par processus de généralisation (voir plus bas). Les préjugés se déduisent de ces stéréotypes. Ce sont des idées préconçues quant aux comportements et aux intentions potentiels de l'Autre. A l'échelle individuelle, ces préjugés se manifestent sous la forme de soupçons à l'égard de certaines catégories d'étrangers ou de personnes d'origine étrangère.

¹³ Ces territoires sont dans bien des cas également économiquement sinistrés ou en difficultés.

les préjugés sociaux peuvent évidemment biaiser les réévaluations critiques individuelles (en limitant l'ampleur de la réévaluation des soupçons) notamment avec la prise en compte des intérêts personnels des xénophobes. Rappelons qu'une prise de conscience a un double ressort. Elle engage en première instance le Soi, « Le moi » et ses intérêts personnels. En seconde instance et pour qu'un contenu épistémique « émerge », les éléments de la prise de conscience doivent être établis en tenant compte du contexte social et les conséquences qu'elles peuvent avoir sur les enjeux personnels. Dès lors que la prise de conscience établit des effets négatifs (potentiels ou effectifs) sur les intérêts personnels il y a alors de grandes chances que le nouvel ami d'Aïssa continue à croire aux préjugés. Illustrons notre propos en reprenant notre dernier exemple. Suite à la fréquentation d'Aïssa, nous avons vu que le xénophobe a réévalué sa posture. Mais il peut toutefois continuer à craindre que les personnes de couleur portent globalement atteinte à ses intérêts (par ex : lui prendre son travail...). Dans ce cas, sa réévaluation à toutes les chances de ne concerner finalement qu'Aïssa : *« une bonne personne de couleur. Mais lui, il n'est pas comme les autres »*. Dit autrement, sous l'aiguillon de ses intérêts personnels, le xénophobe continuera à croire aux préjugés (alors que ses soupçons à l'égard de son voisin sont tombés). **Par ailleurs, les préjugés ont la vie tenace. Ils sont résilients. Ils s'autoalimentent en boucle, selon des processus « d'auto-corroboration ».**

Toute compréhension et interprétation des événements et des faits sociaux reposent sur des connaissances que nous croyons initialement vraies, justes, ou encore allant de soi (normalité). Ces croyances, lorsqu'elles sont erronées, biaisent la perception des réalités. Les préjugés peuvent initialement orienter l'interprétation des événements et des motivations de l'Autre. Et ainsi, ils peuvent en ressortir renforcés (corroborés). Cela est tout particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de décrypter des intentions. Prenons l'exemple de la question du foulard musulman. Elle ne cesse de polluer les débats relatifs à l'intégration des minorités musulmanes. Du fait de leurs croyances religieuses, les femmes musulmanes voient dans le tissu un objet utile à leur mobilité sociale. Pour un grand nombre son port est volontaire. Elles le vivent comme est un moyen de se déplacer dans le respect de leur dignité¹⁴ et en toute liberté. De l'autre côté, le foulard est avant tout préjugé comme instrument culturel de soumission de la femme à l'homme (en Islam). La pratique est dès lors jugée rétrograde et insupportable ; au point que le législateur français n'a de cesse depuis plus de trente ans de vouloir éradiquer son utilisation dans l'espace public (lois sur les signes religieux). Les modes de couverture de

¹⁴ Cela soulève une autre question intéressante. Le foulard est un signe, une information que la femme envoie aux autres afin de leur signifier son appartenance religieuse et ses attentes quant au respect de sa dignité de femme musulmane. Il est donc « naturellement » un signifiant identitaire. Cela semble poser pas mal de problèmes à tous ceux qui accusent ces femmes **de prosélytisme**. Rappelons que les religieuses chrétiennes, catholiques et protestantes portent aussi le voile en public, sans se faire soupçonner de prosélytisme.

Il serait très intéressant que ces intellectuels anti-foulard nous expliquent comment en appeler au respect de sa dignité sans en appeler au respect de son identité ? Finalement, les attaques débridées anti-foulards ont eu pour principaux résultats : une augmentation de la pratique du foulard, un renforcement de la polarisation sociale et une accentuation des dérives communautaristes (pour ces minorités qui se sentent agressées dans leur dignité et donc dans leur identité). En somme, tout le contraire de l'idée que se font les anti-foulards de l'émancipation. Si préférence il y a, ces femmes ont finalement choisi de conserver l'intégrité de leur identité et de préserver, en les réaffirmant, leurs liens d'appartenance qui les rattachent à leur famille et / ou à leur communauté religieuse. Autrement dit, leur repli communautaire peut être une manière de préserver autant faire se peut leur sens de la dignité. Cela doit-il être leur être reproché ?

certaines médias et les prises de paroles tordues sur le sujet attisent les confrontations. Le tout renforce d'autant les opinions négatives à l'égard des musulmans¹⁵. La résistance éventuelle des femmes qui refusent d'enlever le voile semble amplifier d'autant plus l'idée selon laquelle les musulmans de France ont pour projet masqué de remettre en cause la laïcité, de chercher à imposer leur religion et un mode de vie à tous (charia)¹⁶. Tout cela contribue *in fine* à consolider la croyance dans la pertinence des préjugés xénophobes tout en polarisant et en radicalisant les positions respectives. Citons également la boucle moins subtile qui porte sur l'interprétation des faits sous l'effet d'un processus **de mise en responsabilité collective**. Ainsi, si une personne à l'autre bout de la France nommée Omar, arabe et musulmans a tué une femme, les soupçons portés sur tous ses coreligionnaires (innocents mais arabes et musulmans) à des chances d'en ressortir renforcés. Les partis d'extrême-droite ont fréquemment recours à la mise en accusation collective dans leur discours anti-immigrés et anti-immigration.

I.2. L'assise de la xénophobie : les stéréotypes et les discours de justification.

I.2.1. Les stéréotypes sont des opinions historiquement datées.

Qu'est ce qui explique que les préjugés et les soupçons xénophobes diffèrent en intensité et en contenu selon les origines de l'Autre ? Cette question est essentielle pour parvenir à comprendre comment les postures xénophobes tracent des barrières sociales, des discriminations d'intensité et de nature différentes. Un premier niveau de réponses est à rechercher **du côté des stéréotypes et de leur contenu** ; lesquels diffèrent selon qu'ils concernent les juifs, les musulmans, les personnes de couleur ou encore les asiatiques. Le contenu de chaque type de stéréotype rend possible « **la mise en soupçon collectif** » (différencier tel ou tel autre groupe).

Pour se mettre en mouvement et se différencier, **la posture xénophobe a besoin de points d'appui, de préjugés négatifs propres à chaque population ciblée**. C'est par cette voie que les xénophobes disposent de soupçons ciblés. Les principales sources de ces points d'appui sont **les stéréotypes**, des représentations spécifiques attachées aux différentes minorités étrangères. Ils donnent corps à leur encontre à des préjugés qui leur sont attachés. **La construction des stéréotypes et de leur contenu relèvent de processus historiques** ; où l'histoire des relations passées entre communautés, les enjeux géopolitiques ou encore les intérêts des « indigènes » sont parties prenantes. Ainsi les stéréotypes attachés aux maghrébins en France doivent beaucoup :

¹⁵ Ces passions ont eu pour effet certain d'introduire de la confusion quant à la compréhension des principes de la laïcité ; tout particulièrement en ce qui concerne la liberté de conscience censée être garantie pour tous.

¹⁶ Le roman « Soumission » de Michel Houellebecq (coll. Babelio, éd Flammarion, janvier 2015), prétend relever de la catégorie anticipation, illustre parfaitement cette opinion. Le livre décrit un futur proche où un homme politique issu d'un parti islamiste est élu président de la république Française. L'ouvrage est un best-seller. Il s'est vendu à pas moins de 120 000 exemplaires dans l'hexagone en à peine cinq jours après sa sortie. Et il a été également à la tête des ventes en Allemagne et en Italie. Houellebecq est certainement plus à classer dans la catégorie des racistes que des xénophobes. Il adhère totalement à la thèse du grand remplacement. Il en appelle également à la remigration (avec son ami philosophe : Michel Onfray).

- à la colonisation et aux guerres d'indépendances (il est notamment possible de remonter plus loin, aux Croisades par exemple. Les espagnols du sud continuent à qualifier de façon méprisante les immigrés maghrébins sur leur territoire de Maures) ;
- à la qualité de l'intégration de ces minorités ;
- à leur forte présence démographique sur le territoire national. Présence jugée excessive notamment en regard de la situation socio-économique de la France et de l'état de son marché du travail....

Les stéréotypes sont des représentations historiquement datées, leurs contenus évoluent sans cesse compte tenu des enjeux, des contextes et des événements dans la relation à l'Autre. Si au sortir de la première guerre mondiale, l'allemand était perçu comme un danger, à partir de la construction de la communauté européenne les sentiments xénophobes « anti-boches » se sont éteints. Au point qu'il ne serait pas faux d'affirmer qu'il n'y a presque plus à proprement parler de stéréotypes xénophobes à leur rencontre¹⁷. A contrario, les stéréotypes sur les maghrébins n'ont cessé de s'épaissir par endroits notamment sous la pression des tensions occident – monde musulman et de l'impact de la violence déployée par des islamistes. Le maghrébin étant musulman, le soupçon « maghrébin = islamiste » est « naturellement » venu renforcer le contenu des stéréotypes-maghrébins et accentuer le soupçon de violences latentes.

I.2.2 Le paralogisme des discours de justification xénophobes.

Tout comme les préjugés, les stéréotypes ne sont pas le fait d'une seule personne. Ils se forment au fil de l'histoire des communautés et par les communautés. Ils ne cessent d'évoluer au cours du temps. Ils sont un héritage vivant et culturel, toujours en mouvement. En tant que représentations sociales des « autres » prétendument crédibles, les stéréotypes s'appuient sur des arguments et des déductions censés expliquer pourquoi il faut se méfier de ces étrangers. Le tout forme alors ce qu'il convient de nommer : **discours de justification**.

Ces discours sont bâtis à partir de **généralisations hypothético-déductive**. Ils ont pour point de départ l'attribution de caractères négatifs à une culture et / ou à une origine. Ces derniers sont alors posés comme formant un socle identitaire partagé par toutes les personnes liées à cette culture et / ou à cette origine. Cette généralisation rend possible dans un second temps des déductions d'ordre

¹⁷ A la fin du XIXème, période de très forte immigration italienne en France, la presse n'hésitait pas à présenter l'Italien comme roubillard, voleur, *armé d'un couteau* et donc comme une menace pour l'ordre social. Ils étaient pour le moins dépeints comme des joueurs, des buveurs, ou encore d'assidus clients des prostituées. Ils étaient traités avec mépris de « *macaroni* » et de « *Rital* ». Aujourd'hui, « *Rital* » a en France des connotations sympathiques et parfois « envieuses » (« *Ils sont trop forts les ritals* »).

logique¹⁸. Prenons l'exemple suivant. Depuis deux décennies, certains intellectuels médiatisés¹⁹ prétendent que l'Islam est une religion du glaive, une religion qui se serait imposée par la violence et la guerre. Dès lors, les musulmans seraient culturellement (spirituellement) enclins à la violence. Suite à cette idée grossière²⁰ (du glaive) et par cette généralisation, Mohamed, une personne douce et tranquille peut alors être soupçonnée d'être violent. Détaillons le déroulé logique et déductif qui conduit à finalement à soupçonner notre homme paisible.

L'Islam est une religion du glaive (Enoncé affirmation -1- ou fait prétendument établi historiquement) $\Rightarrow$ ²¹ La culture musulmane est violente (déduction) $\Rightarrow$ Tous les musulmans sont enclins à la violence (déduction doublée d'une généralisation - 2) $\Rightarrow$ Les maghrébins étant musulmans, Mohamed est potentiellement violent (déduction logique) Ce paragraphe ne me semble pas très utile, on peut en tout cas faire l'économie des flèches je pense.

En somme, nous avons à faire ici à une démonstration **de nature hypothético-déductive où les hypothèses font les conclusions (paralogisme²²) du fait de la généralisation**. La séquence que cette démonstration déploie présente des fragilités logiques. Toute personne peut rapidement mettre en lumière le caractère fallacieux de ces justifications pour peu qu'elle ait une connaissance de l'islam et de ses civilisations (affirmation 1). De plus, les enseignements issus des interactions sociales avec des musulmans exposent le discours à l'esprit critique de tout un chacun, l'expérience personnelle peut facilement remettre en cause la « généralisation » (2). Malgré tout, fort de ce discours de justification, la plupart (les non curieux des autres et de leur culture) auront nettement moins de scrupules à préjuger que Mohamed est potentiellement violent. Une des conséquences remarquables des discours xénophobes de justification est **le renversement de la charge de la preuve**. Face aux préjugés et aux discours qui viennent en appui, c'est aux étrangers ciblés qu'il incombe de démontrer la vacuité, le caractère factice²³ de ces discours (ou des préjugés et des soupçons qui s'en induisent). Si Mohamed n'a ni les moyens intellectuels, ni les savoirs, il ne lui restera plus qu'à adopter des comportements qui agréent ses hôtes xénophobes. Mais cette « stratégie par défaut » aura un prix. Notre maghrébin aura de bonnes chances d'être qualifié de servile par les « siens » (nous sommes ici en présence d'une « force » de polarisation Nous- Eux).

¹⁸ Soulignons, comme pour toute démarche rationnelle, pour peu que les arguments soient faux toutes les interprétations qui s'y adossent, lors de la prise de conscience, sont alors erronées. Le recours à la logique ne garantit pas la véracité d'idées ou de propos. Elle établit exclusivement leur cohérence en tant que discours/système d'explication.

¹⁹ Sans compétences avérées sur le sujet.

²⁰ L'histoire du christianisme n'est pas en reste en matière de violence. Le catholicisme a connu des périodes d'une violence épouvantable et sanglante : les croisades, la réforme, la Reconquista ou encore l'inquisition... L'ancien testament, comme les évangiles, regorge également de passages d'une grande violence et de menaces terribles pour les mécréants, les impies, les non croyants, les « sodomites ».... Est-ce à dire que tous les catholiques aujourd'hui sont assoiffés de sang ?

²¹ Le signe « $\Rightarrow$ » signifie « implique par déduction ».

²² Dans son ouvrage « Critique de la pensée pure », Kant identifie les paralogismes comme étant des « *illusions de la raison* ».

²³ Il est possible d'arriver à ce même résultat (renversement de la charge de la preuve) en partant des soupçons xénophobes.

Soulignons également que les discours de justification racistes et xénophobes n'ont pas la même assise. Dans la construction des discours racistes, il n'y a pas d'étape de généralisation. Ils ont toujours pour point de départ une **essentialisation**. Le caractère violent de l'Arabe Musulman est affirmé comme Vérité (un mathématicien ou un logicien dirait qu'il y a axiomatisation). Il n'y a pas lieu à douter. Ce trait est hissé au statut de caractère ontologique (l'Arabe étant une race spécifique, cette réalité ontologique ne concerne pas nécessairement les autres races ou ethnies²⁴).

1.2.3. Les intuitions morales au service de l'emprise émotionnelle de la xénophobie.

Malgré le caractère bancal des discours xénophobes, ceux-ci perdurent. Il s'agit donc de comprendre comment cela se peut. Comment, afin d'en maintenir la crédibilité, cette fragilité est-elle atténuée ou compensée ? La xénophobie repose sur une base émotionnelle qui va de l'inquiétude à la peur : précarité matérielle, perte de son emploi, comportements potentiellement violents de certains étrangers.... La liste est longue et ses objets touchent à de nombreux aspects de la vie d'une personne. Ces objets sont globalement interchangeables car ils expriment une seule et même chose : du danger potentiel émanant de l'Autre ; un risque qui pèse aussi bien sur chaque individu que sur le « Nous ». Et c'est essentiellement à partir de ce « Nous » que les discours de justification peuvent s'enrichir d'un impératif moral.

Puisque les menaces potentielles que l'Autre fait peser concernent tout le monde, les discours de justification en appellent à une réaction collective. Plus précisément, au devoir de chacun de réagir face au danger pour préserver le « Nous ». L'appel à la responsabilité collective se comprend comme la réponse logique à la mise en accusation collective de l'Autre (s'ils sont tous potentiellement dangereux, nous avons le devoir collectif de nous défendre). Pour mobiliser, l'appel doit remplir au moins deux conditions : la revendication d'intérêts partagés ou la défense de sentiments communs (exemple identité nationale) et disposer d'arguments moraux. La morale est ici convoquée afin d'exalter les sentiments d'appartenance et, ce faisant, de renforcer la légitimité des revendications. L'exemple du discours actuels relatif au Grand remplacement illustre parfaitement cette démarche. Il y est affirmé qu'à force d'accueillir des étrangers sur notre territoire, les français seront à terme réduits à une minorité. L'identité française sera alors effacée. La conclusion morale spontanée face à un tel scénario catastrophe est d'en appeler à la mobilisation collective et à la responsabilité de chacun. Comme Zemmour l'affirmait : « *Notre peuple a le droit de continuer à exister* », « *Notre peuple a le droit de protéger son identité* »... La morale dont il s'agit ne relève pas de la science morale et de sa rigueur. Il s'agit d'une morale intuitive²⁵. Une morale émotionnelle qui a part liée avec l'instinct de préservation. Elle renvoie directement à des exigences basiques de solidarité et à des réactions de défense du groupe

²⁴ Les discours racistes s'appuient de nos jours plus sur les différences civilisationnelles que sur celles de race. Mais à y regarder de plus près, le racisme confond dans ses arguments les deux sans scrupules. Elle en fait quasiment des équivalents. Il est peu probable qu'un raciste se comporte différemment face d'une part à un arabe catholique melkite, protestant ou orthodoxe oriental et, d'autre part, d'un arabe musulman sunnite, chiite ou encore ismaélien.

²⁵ Il s'agit plus exactement d'intuitionnisme moral.

au nom de l'identité commune (ici le peuple français). Il est évident que ces arguments mis à nu apparaissent invraisemblables dans les contextes qui sont actuellement les nôtres. C'est pourquoi ces arguments insistent toujours sur l'imminence des catastrophes à venir, affirmant: « *aujourd'hui il est encore possible d'agir, demain il sera trop tard pour adopter les actions correctrices* (la remigration par exemple) ». Ici, l'hystérisation renforce la charge émotionnelle des enjeux. Elle accroît l'impact des autres arguments utilisés pour la mobilisation du « Nous »

Les acteurs les plus productifs en discours de justification sont généralement les partis politiques, cercles de réflexion, etc, d'extrême-droite et / ou racistes. Ce sont ces derniers qui alimentent principalement et sans cesse l'espace communicationnel en arguments et en discours de justification. **Si porosité il y a entre le racisme et la xénophobie, elle se situe essentiellement à ce niveau : celle du partage des discours de justification (jusqu'à un certain point).** Retenons que dans leur combat pour accéder au pouvoir, les partis d'extrême-droite n'ont pas pour enjeu d'étendre le racisme. L'objectif de leur prosélytisme est de favoriser la montée de la xénophobie. Cela passe notamment par des stratégies qui cherchent à imposer leurs éléments de langage et leurs thèmes dans la confrontation et les débats politiques. Quoi de mieux pour s'imposer dans les débats politiques et mobiliser les électeurs que de disposer de discours émotionnellement forts ?

II. La xénophobie : une dimension sociale et politique qui a pour déterminant premier l'intérêt individuel.

Nous avons vu que la peur déclenche des comportements xénophobes. Mais en tant que sentiment, elle ne peut pas en être la cause. Ce sont les soupçons émis par rapport à l'Autre qui semblent les expliquer. Or les soupçons xénophobes affichés reposent sur des croyances et des justifications peu crédibles. Ces soupçons ne seraient-ils finalement qu'un vaste écran de fumée ? Un voile qui masquerait les véritables motifs de la posture xénophobe ? Si tel est le cas, l'Autre ne serait finalement qu'un bouc émissaire ? Une figure contrainte d'endosser la responsabilité d'un mal-être social et d'insatisfactions de la part des hôtes ? Si tel est le cas, deux questions se posent :

- comment interpréter les soupçons xénophobes ? Qu'expriment-ils au-delà de leur pseudo-justification ?
- si revendications il y a, à qui s'adressent-elles ? Ce dont nous pouvons déjà être certains est qu'elles ne s'adressent pas à l'Autre.

II.1. Comment interpréter les soupçons xénophobes ?

La prise de conscience xénophobe se traduit par de l'inquiétude ou de la peur. Si nous avons saisi de qui : à savoir, l'étranger, nous avons en revanche peu avancé sur la question : mais de quoi les

xénophobes ont-ils véritablement peur ? Des éléments de réponses peuvent être mis en lumière à partir de l'identification des principaux sujets qui font varier l'intensité de la xénophobie. S'il y a bien un consensus dans le monde des politologues et des sondeurs de l'opinion publique il est que l'intensité xénophobe est corrélée à celle du sentiment d'insécurité et de précarisation ; et tout particulièrement à la question de l'emploi. La xénophobie évolue de manière cyclique. Et jusqu'à encore peu²⁶, lorsque le taux de chômage s'accroissait, la xénophobie progressait. À l'inverse, il suffisait que la France et son marché du travail se portent mieux pour que les soupçons xénophobes refluent.

L'inquiétude des xénophobes concerne leurs capacités à assurer leurs intérêts privés et leur devenir. C'est certainement à ce niveau que l'enjeu de la prise de conscience xénophobe est la plus marquée. Face à la flexibilisation croissante, la précarisation des statuts²⁷ et des revenus du travail qui assurent la vie matérielle présente et future du citoyen s'avère les principales sources d'inquiétudes. Si chacun pressent que le problème vient avant tout de notre modèle de production et de consommation (économie de marché concurrentiel), la plupart a tendance à penser que le système n'est pas amendable (ou qu'il est la normalité). De plus, certains ne désirent pas le réformer compte tenu de ses performances irréfutables pour une société de consommation de masse. Il n'en reste pas moins que le risque de perte son emploi, et les revenus qui vont avec, progresse. La compétition pour l'accès à l'emploi et le maintien en emploi ne cesse de s'intensifier. Dans ce contexte ressenti, les xénophobes voient dans l'Autre un concurrent non légitime. Leurs inquiétudes quant à leur capacité à conserver ou à retrouver un emploi les conduit à désirer que l'Autre soit socialement qualifié de concurrent de rang inférieur. Un concurrent sur lequel devrait peser l'obligation de s'effacer face aux candidatures autochtones²⁸. En somme, la peur de l'Autre ne fait que masquer l'inquiétude de certains qui partagent un sentiment d'insécurité quant à leur capacité à préserver leur intérêts (les populations les moins qualifiées sont souvent les premières).

La posture xénophobe s'exprime en premier lieu dans la mise en accusation de l'Autre. Il est coupable, de par sa seule présence sur le territoire national, de réduire les capacités des citoyens à se maintenir dans l'emploi et de préserver ainsi leur principal, voir leur unique source de revenu : l'emploi. Cette accusation est renforcée par deux tendances psychologiques qui influencent fortement nos analyses et nos évaluations des événements et des contextes.

1. La tendance à procéder à des évaluations selon le prisme du « **Jeu à somme nulle** »²⁹. Lorsque les acteurs ont le sentiment que les ressources sont rares et qu'ils sont en compétition, ils ont tendance à estimer que tout nouvel entrant s'accaparerait nécessairement une quantité donnée de ces ressources à leur détriment (ceux présents avant lui). Ainsi à chaque

²⁶ Il semble que cette dynamique cyclique soit actuellement épuisée. Voir les sections II.3 et II.4.

²⁷ L'arrivée de la nouvelle révolution de notre système de production avec la montée en charge de l'I.A va certainement accentuer les inquiétudes.

²⁸ Les discriminations au sein de la société civile à l'égard de l'Autre les plus fortes et les plus constantes sont certainement celles qui touchent à l'accès à l'emploi et l'accès au logement. Entre 2007 et 2024, le taux de chômage de la population immigrée a constamment été le double de celui de la population non immigrée. L'Insee produit quantité d'études et de statistiques relatives à la discrimination.

²⁹ Pascal Boyer, « La fabrique de l'humanité », Ed Gallimard, Folio Essai, Paris, 2018.

nouvel entrant, ceux en place anticipent une détérioration de leur situation. Et pourtant, il est acquis que l'approfondissement de la division du travail et l'augmentation de la force de travail favorisent l'accroissement de richesse.

2. La **préférence pour le présent** est une seconde inclinaison spontanée de notre psychologie. Nous avons tendance à privilégier le présent sur le futur dans l'appréciation stratégique des contextes. Pour la simple raison que le présent est plus certain que l'avenir. Et que nous avons tendance à penser que l'avenir sera « fonction » des réalités présentes. Cela est d'autant plus marqué pour les personnes disposant de peu de ressources pour faire sereinement face aux éventuels aléas futurs³⁰.

La préférence pour le présent renforce la perception « Jeu à somme nulle ». Et cette dernière favorise à son tour, en période d'insécurité, l'urgence d'en appeler à la solidarité entre ceux qui partagent la même identité, la même appartenance (ceux en place). Dans le droit fil de ces propos, il est facile alors de comprendre :

1. comment les arguments du type « *3 millions de chômeurs en France, c'est 3 millions d'étrangers en trop sur le territoire* » sont socialement et politiquement percutants ;

2. comment à partir des années 70, période de montée en charge d'un chômage de masse en France, les idées du R.N³¹ (ex F.N) ont facilement pénétré dans les couches populaires. Hervé Le Bras et Emmanuel Todd ont montré, chiffres et cartes à l'appui, que dans les années quatre-vingt-dix et deux mille le F.N s'est avant tout implanté dans les anciens bastions en déclin du Parti Communiste³².

Dans un contexte social jugé précarisant sur fond de recul des grandes politiques sociales, la revendication xénophobe traduit principalement une attente de traitement préférentiel. Elle se veut légitime car elle émane des citoyens, des membres autochtones de la communauté qui se sentent mis en « danger » dans leur propre pays. Les xénophobes partagent tous la même conviction : celle d'avoir

³⁰ Nicolas Duvous, « L'avenir confisqué », Ed PUF, Paris 2023. L'auteur fait de la capacité subjective à se projeter positivement dans l'avenir une clé de lecture de la société qui permet de décrire la hiérarchie sociale mais aussi de rendre compte des relations inégalitaires qui s'y nouent et de leur reproduction. L'auteur y démontre comment les plus riches sont les mieux à même à se projeter et à maîtriser l'avenir. Et à contrario, comment les moins nantis sont travaillés par l'anxiété, la peur du déclassement ...

³¹ Les discours du R.N reposent sur trois matrices essentielles : l'emploi pris par les étrangers, le versement « *indu* » des aides sociales et le risque civilisationnel. Lorsque le marché du travail se porte mal, les discours du R.N s'appuient en priorité sur la première matrice. Si la peur du chômage recule, les risques civilisationnels sont alors mis en avant. La question des aides sociales « *indument versées* » est un argument permanent. Cette alternance permet à ce parti politique de conserver la figure de l'Autre, le parasite-profiteur des aides sociales, comme source majeure des problèmes de la France. Le R.N se maintient ainsi constamment au centre des débats politiques notamment dans une période de l'histoire marquée par des mouvements de fortes immigrations illégales.

³² « L'invention de la France : atlas anthropologique et politique », Hervé Le Bras et Emmanuel Todd, NRF Essais, Paris, 2012.

un droit moral à être traités préférentiellement relativement aux étrangers. Il s'agit d'un droit moral car elle renvoie à la solidarité entre personnes qui partagent la même identité et le même sentiment d'appartenance. Car comme dans toute « famille », il est attendu que chaque membre prenne soin des « siens » et réciproquement. En cela, la xénophobie est partie prenante de la « vie de la cité ». Elle est donc à la base une dimension politique.

II.2. Le « Nous » xénophobe et la Nation.

La posture xénophobe est hostilité mais elle est également revendication. La mise en accusation de l'Autre est le moyen d'en appeler à une réaction du « Nous » afin que chaque « autochtone » s'engage à protéger ses intérêts. **Pour bien comprendre la profondeur et la force de la légitimité de cette revendication, il nous faut plus précisément saisir ce qui fait sens dans ce « Nous ».** Il a ses racines et ses attaches : sentiment d'identité partagée, culture commune.... Il se réfère dans la majorité des cas à la nation de rattachement. Il nous faut donc en passer par la Nation afin de comprendre ce que signifie ce « Nous » et sur ce quoi se fonde véritablement la légitimité de la revendication xénophobe en faveur d'un traitement préférentiel.

La condition humaine étant ce qu'elle est, l'Homme est indubitablement un être social attaché aux autres par de multiples relations de dépendance. La coopération est certainement l'un des principaux impératifs dicté par les exigences de la reproduction de la vie matérielle. Elle détermine et conditionne à la fois la capacité de chacun et de tous de satisfaire les besoins matériels. **Tout regroupement humain qui a pour enjeu la coopération repose sur des principes coalitionnels explicites et implicites.** Ainsi par l'union, les intérêts individuels de tout un chacun trouvent la possibilité d'être satisfaits : *« Comme l'explique Max Weber³³, dès lors que, dans une société, la légitimité du pouvoir repose sur la raison, les citoyens n'acceptent de se soumettre aux décisions des gouvernants que parce qu'ils les jugent conformes à l'intérêt de tous et de chacun »³⁴.* Ferdinand Tönnies³⁵, sociologue Allemand de la fin du XIXème et du tout début du XXème, avait saisi l'importance de la volonté intéressée pour l'existence d'une société. Selon lui, la coalition dans les communautés restreintes démographiquement n'a pas besoin que les enjeux et les principes coalitionnels soient explicités. La coalition étant dans cette configuration une évidence. Les individus du groupe sont en confrontation quotidienne et immédiate avec les contraintes de la reproduction de la vie matérielle. Tous y sont liés au quotidien les uns aux autres par des relations étroites de coopérations. La contrainte de survie immédiate et les obligations attachées aux liens de parentalités, de sang, de voisinage,..., suffisent à rappeler quotidiennement les interdépendances. Il n'y a donc pas besoin d'en appeler explicitement à la volonté de chacun et de tous. En revanche en société élargie et ouverte, là où la division du travail est étendue et approfondie, la coopération nécessite que les volontés d'individus, qui n'ont pas de liens

³³ M. Weber, *Le savant et le politique*, Edit 10/18, Paris, 2002.

³⁴ « L'intérêt général, instrument efficace de protection des droits fondamentaux ? », Cahier du Conseil Constitutionnel n°16, Juin 2004, Guillaume Merland.

³⁵ « Communauté et société », Ferdinand Tönnies, Edit PUF, Paris, 2010.

particuliers entre eux, s'accordent³⁶. Dans la configuration « société », cela n'est possible en premier lieu que sur la base d'intérêts partagés et sur la protection par le collectif de certains des intérêts privés. En philosophie politique libérale, cette idée de base est centrale. Elle permet de comprendre ce qui fait société et tout particulièrement Nation. Les théories du contrat social (ou du consentement) en sont les exemples les plus parlants³⁷. Même dans les théories néo-libérales et libertariennes, la question de la volonté se plie à l'exigence de la cohésion sociale. Toutefois pour ces derniers le ciment social, ce qui tient l'ordre social, est plus à rechercher du côté des exigences morales et / ou de règles abstraites dont la société se dote de manière adaptative et spontanée afin d'assurer et approfondir tout particulièrement la liberté individuelle d'entreprendre³⁸. Dans toutes ces approches théoriques, la raison et la volonté sont les principales chevilles ouvrières de cette cohésion. Elle laisse de côté l'importance de la culture et des affects dans le maintien de la cohésion. Autant de réalités qui bousculent la rationalité ; soit autant d'éléments qui orientent la raison au-delà de l'horizon du seul intérêt personnel.

Les Nations ne sont pas faites que d'individualités autocentrées. Pour se sentir appartenir et participer à un collectif élargi, il y a besoin de « Asabiyya » comme le disait Ibn Khaldoun³⁹, philosophe maghrébin du XIV^{ème} siècle et à présent considéré quasi-unanimement (enfin) comme un des fondateurs de la sociologie. Le concept de « **Asabiyya** » peut se traduire par « **sentiment de corps**⁴⁰ ». Il met l'accent sur l'appartenance, l'unité, la conscience et le sens de buts communs dont les individus ont

³⁶ La théorie sociale de Ferdinand Tönnies est largement inspirée des travaux de Marx sur l'exploitation. Mais à la différence de Marx, Tönnies place au centre de sa théorie sociale la question des volontés. A ce niveau, il se démarque d'un matérialisme historique pur et dur. Marx a écarté de ses analyses théoriques du capitalisme l'importance des volontés et de leur conciliation. Ce faisant, il a minorité l'importance de la conscience dans le devenir de l'histoire. La pensée marxiste affirme que le développement des forces de production (historicisme) est le seul moteur. Les volontés et les consentements individuels ne peuvent en aucun cas, dans cette théorie, s'opposer au sens de l'histoire. A travers la lutte des classes, les hommes ne peuvent que ralentir ou accélérer l'avènement des étapes historiques suivantes.

³⁷ Citons Davis Hume, Thomas Hobbes, John Locks, Jean Jacques Rousseau ou encore plus proche de nous : le philosophe contemporain John Rawls.

³⁸ Pour Friedrich A. Hayek, grand pape du courant néo-libéral, la liberté individuelle est l'enjeu de toute société ouverte. Il réduit tout de même allègrement la Liberté individuelle à la liberté d'entreprendre. Selon le prix Nobel, le problème central des organisations politique est donc « *de savoir comment limiter la « Volonté populaire » sans placer au-dessus d'elle une autre volonté* » (Friedrich A. Hayek, « Droit, législation et liberté I : règles et ordres », p. 7, Edit. PUF, coll. Quadrige, Paris, 1980). Contrairement aux théoriciens du contrat social, les néolibéraux font de la liberté individuelle d'entreprendre la valeur primordiale. Elle passe largement avant celle de la justice, la solidarité ou encore de l'égalité (hormis celle d'entreprendre). Néanmoins, Hayek reconnaît que la solidarité est indispensable à la cohésion sociale. Il admet qu'elle est le pendant naturel de l'impératif de coopération. Mais la solidarité doit relever du sens moral que chaque personne doit avoir à l'égard des autres sociétaires. Pour les libertariens, la solidarité des riches à l'égard des démunis est vue comme une compensation. Car à défaut, les pauvres pourraient alors se retourner contre les riches. La solidarité n'est ici que le prix que les riches doivent acquitter pour avoir la paix et pour garantir leur sécurité (Robert Nozick, « Anarchie, Etat et utopie », Edit. PUF, Coll. Quadrige, Paris, 1988). Ces deux courants partagent la même obsession : réduire autant que possible les champs d'intervention de l'Etat et/ou de leur périmètre. Ces deux courants sont également persuadés qu'à travers la Monnaie les préférences peuvent se concilier spontanément afin d'assurer l'intérêt général.

³⁹ Ibn Khaldoun, « Discours sur l'histoire universelle, Al Muqaddimah », trois tomes, Edit. Maison Arts, Sciences Et Lettres, Paris, 2006.

⁴⁰ Plus précisément : un sentiment de corps de l'individu à l'égard de son groupe.

besoin pour faire société. Ernest Renan ne dit pas autre chose lorsqu'il définit la Nation : « ***Une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis***⁴¹. ». La solidarité est au centre du « sentiment de corps ». C'est la solidarité qui fait exister et vivre ce sentiment. Elle est une manifestation concrète de cette âme partagée et le socle du principe spirituel. Sans cette solidarité, le « *désir de vivre ensemble* », le « *sentiment de possession en commun* » ou encore « *la volonté de faire valoir l'héritage* » n'auraient aucune chance d'être effectifs.

Sans le ressort solidaire, quelle pourrait être alors la nature des coopérations en place à l'échelle d'une Nation : une multitude de contrats passés entre individus centrés sur la conciliation de leurs intérêts⁴² ? Les relations contractuelles décentralisées sont bien incapables d'assurer la cohésion sociale. Le contractuel permet de régler les interactions individuelles entre petits groupes de coopérants⁴³ mais certainement pas à l'échelle de la Nation. En aucun cas, le contractuel ne peut insuffler ce supplément d'âme indispensable à l'existence de la Nation. Illustrons le propos. Imaginons que la défense de la France agressée par un pays tiers puisse être assurée seulement par des professionnels. Ce qui serait le cas aujourd'hui. Mais qui pourrait imaginer que ces professionnels soient exclusivement des mercenaires étrangers ? Personne évidemment. Au minimum, les professionnels se doivent d'être très majoritairement français. Il est entendu qu'une armée efficace est portée par un sentiment d'appartenance ; que les soldats croient en une identité partagée qu'il s'agit de défendre ou de sauver. L'histoire a montré que les empires, les royaumes ou encore les sultanats qui ont largement fait appel à des mercenaires étrangers se sont rapidement effondrés. La faible fidélité des troupes à défendre des territoires qui n'étaient pas les leur et l'absence de « Asabiyya » au sein de ces armées de mercenaires sont des facteurs explicatifs importants de ces effondrements.

La coalition à l'échelle d'une nation pour être effective et tenir dans le temps a besoin d'individus qui se sentent liés par le passé mais également pour l'avenir. Renan l'avait bien compris. Le général De Gaulle tout autant. Il aimait s'adresser aux français en tant que « *Communauté de destin* ». Toute coalition nationale repose sur la mémoire et la valorisation des réalisations passées, des acquis (patrimoine, culturel, économique...) mais elle est également engagement à construire un avenir commun. Une telle coopération ne peut pas se passer de solidarité. C'est cette dernière qui permet d'insérer et d'intriquer socialement chaque individu au-delà du seul horizon de ses intérêts privés. C'est elle encore qui permet de lier le passé et le futur du collectif tout en tenant le présent. : « *Soyons fières*

⁴¹ Ernest Renan, « Qu'est-ce qu'une Nation ? ». Reproduction de la Bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi, Université du Québec. Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

⁴² Cette vision est proche de celle promue par les libertariens.

⁴³ Lorsque les théoriciens de la cohésion sociale évoquent un Contrat social, ils ne font là qu'à titre intellectuel. Il est le moyen par lequel ils cherchent à identifier les solidarités de base nécessaires à la cohésion. Un contrat formel de cet acabit n'existe pas à proprement parler.

et fiers de ce que nos anciens nous ont légué. Restons unis, solidaires pour continuer à bâtir la grandeur de notre Nation » résumerait un politique. Cette solidarité oblige chaque membre de la Nation. Comme bénéficiaire-héritier, elle le lie également aux générations passées. Elle lui impose un devoir de mémoire. Et elle est une promesse à forte intensité romantique. Sans cette solidarité, il serait difficilement envisageable d'imaginer sur quel consentement les membres d'une Nation pourraient prétendre rester unis. Certes les Constitutions françaises qui se sont succédé ne définissent pas formellement la solidarité ; notion certainement trop embarrassante pour une société à économie libérale. Un droit général à la solidarité donnerait un droit aux pauvres de réclamer directement aux riches. Il briderait la Liberté notamment entrepreneuriale. Cette idée est au cœur de l'excellent ouvrage de François Ewald « L'Etat providence »⁴⁴. L'auteur y démontre comment très tôt l'Etat social, afin de préserver la Liberté, a opté pour une logique assurancielle, au détriment d'une logique de Solidarité, pour assurer la couverture des risques de la vie. La République a donc stratégiquement fait le choix d'en appeler plutôt à la **Fraternité**⁴⁵ comme le rappelle la devise républicaine : Liberté, Egalité et Fraternité. Ce dernier terme a l'avantage de présenter des contours flous, d'esquiver tout projet de formalisation juridique solide. Mais, il n'en reste pas moins qu'il porte en lui l'idée d'un devoir potentiel, comme d'un droit potentiel pour chaque membre de la Nation de bénéficier d'attentions.

Dans le roman national, la coalition est « vécue » comme une glorieuse aventure faite indistinctement de coopérations et de solidarités ; une aventure qui est un héritage pour tout un chacun. Et où tout membre contribue. La Nation, en tant que corps social, repose donc organiquement sur une distinction essentielle : « Nous » et « Eux » (l'Autre). Mais cette distinction a un objet. Elle va au-delà de la simple discrimination entre ceux qui font authentiquement partie du « corps national » et ceux qui en sont en dehors. La distinction dessine les frontières entre ceux pour qui la solidarité nationale se doit d'être et tous les autres. Elle est aidée en cela par les rites qui rythment la vie sociale, les commémorations mémorielles, la valorisation du patrimoine, la culture,.... Tout autant de « signes » ou de manifestations indispensables pour rappeler à chacun l'identité nationale partagée et pour maintenir le sentiment d'appartenance⁴⁶ (tous deux sont dans le sentiment de corps).

Le sentiment coalitionnel n'a pas une typologie figée, de frontières arrêtées. Il est relativement plastique et s'adapte au gré des intérêts de la Nation. Les résidents des pays membres de la communauté européenne présents sur le territoire national sont à présent plus considérés comme des partenaires que comme des étrangers dont il faut se méfier. Ces six décennies de construction européenne ont réussi à imposer l'idée selon laquelle les intérêts de nos partenaires européens et les

⁴⁴ François Ewald, « L'Etat Providence », Ed. Grasset, Paris, 1986.

⁴⁵ La fraternité est une notion juridique comme sociale relativement peu traitée. Elle aurait mérité certainement ici une section complète au côté de la « Asabiyya ». Pour plus de détail sur la valeur juridique et les interprétations de la Fraternité dans les différentes Constitutions françaises : Guy CANIVET - Conférence en l'honneur de Charles Doherty Gonthier, 20-21 mai 2011, « La fraternité dans le droit constitutionnel français », Edit. Conseil constitutionnel.

⁴⁶ Les identités nationales européennes sont des constructions idéologiques comme Anne-Marie Thiesse l'a si bien démontré dans son livre : « La création des identités nationales : Europe XVIIIème- XIXème », Edit du Seuil, Coll Points - Histoire, Paris, 2001.

nôtres sont partagés ou du moins convergents. De plus, ces pays européens sont construits sur la promesse de bâtir un avenir commun. Les postures xénophobes n'ont donc ici plus vraiment lieu d'être.

II.3. La xénophobie et la souveraineté populaire.

Nous avons précédemment évoqué l'idée selon laquelle la xénophobie est une dimension sociale et plus précisément une dimension politique. L'idée que la xénophobie est une dimension sociale est relativement évidente. Il suffit, comme nous l'avons fait, d'analyser l'hostilité à l'égard des étrangers en distinguant xénophobie et posture xénophobe. L'hostilité se manifeste au niveau individuel par des faits (discriminations) et au niveau social en pensées et en idées circulant librement dans les espaces communicationnels (préjugés, stéréotypes...). Comme nous l'avons vu, échelle individuelle et dimension collective sont constamment intriquées. Rien de très surprenant à cela compte tenu que la xénophobie et les postures xénophobes renvoient à la dépendance qu'entretiennent les intérêts du « Nous » et du « Moi ». Mais en quoi cette dimension xénophobe serait-elle de nature politique ?

Les postures xénophobes se rattachent directement à la souveraineté nationale et tout particulièrement à sa composante « populaire » : souveraineté populaire. Cela est des plus évidents dans les nations démocratiques. Ces dernières ont émergé d'une double révolution de souveraineté : une rupture d'avec le pouvoir religieux et le renversement du siège de la décision politique (prince vers citoyens). Les sociétés démocratiques sont nées d'une prise du pouvoir politique par les individus, les citoyens. La mutation des sujets du prince et d'ouailles de l'église à citoyen est passée par la « construction » de l'individualité patriotique. La source de la souveraineté est désormais la communauté elle-même. Pascal Oury souligne avec justesse que ce renversement est de nature politique contrairement à l'établissement idéologique des Etat-Nations⁴⁷. A défaut d'une démocratie directe, c'est l'opinion des sujets qui rythme la vie politique (les élections étant les grands moments de vérité pour les hommes politiques). Les postures xénophobes étant des revendications, elles participent à forger le contenu des opinions politiques. Elles sont des demandes de changements adressées aux gouvernants. Ainsi, si dans leur majorité, les xénophobes ne demandent pas à ce que le marché concurrentiel soit remis en cause, ils attendent des gouvernements en place qu'ils en modifient les règles afin que les intérêts des nationaux soient prioritairement préservés. Et peu importe que le droit établi ne le permet pas. L'exigence est d'ordre prétendument moral, censée être inscrite dans « l'âme de la Nation ». Il suffit donc de changer les lois. Et si ces lois nationales sont encapsulées dans le respect d'accords internationaux. Il suffit alors de s'en émanciper afin de retrouver la pleine souveraineté⁴⁸ et de fixer ainsi librement le statut des étrangers présents sur le territoire national.

La position d'infériorité des étrangers dans un pays hôte est une réalité. Un étranger n'est pas citoyen. Il n'a donc pas voix à certains chapitres de la conduite générale de la Nation. Il ne lui est pas

⁴⁷ « Qu'est-ce qu'une Nation ? », Pascal Oury, Edit Gallimard, NRF, Paris 2020.

⁴⁸ Cette idée est fortement promue par les partis d'extrême droite mais, également, de plus en plus par la droite républicaine (à l'exemple d'Eric Ciotti).

permis de voter et donc de prendre part aux grandes délibérations qui conditionnent l'avenir de la Nation. C'est aux seuls citoyens de décider et d'accorder leurs désirs pour l'avenir. Tous les hommes politiques savent cela. L'histoire des tentatives politiques des gouvernements récents de réduire les droits des étrangers en France sont nombreuses (la France n'étant pas et de loin une exception en la matière à travers le monde). En ligne de mire, ce sont les droits sociaux qui sont visés. Dans le milieu des années 1970, le début de la présidence de Valérie Giscard d'Estaing (1974 – 1981) a été marqué par une forte volonté de rejeter les immigrés maghrébins. Deux mois à peine sa prise de fonction et en collaboration avec son premier ministre (Jacques Chirac), Giscard d'Estaing fait publier plusieurs décrets⁴⁹ qui visent à ne plus autoriser le regroupement familial des immigrés maghrébins et à interdire à leurs femmes et à leurs enfants de travailler sur le sol français⁵⁰. Ces décrets ont été finalement annulés car non conformes à la constitution et aux engagements internationaux de la France. Mitterrand entretiendra l'ambiguïté avec l'opinion publique en évoquant le fameux « *seuil de tolérance* » face à l'immigration. Le président Chirac (1995 – 2007) versera plutôt dans le registre des « *mauvaises odeurs* » pour parler des « *inconvenients* » qu'il y a vivre au voisinage de familles d'étrangers avec leur cuisine. Le président Hollande (2012 – 2017), socialiste, n'a pas hésité à envisager ouvertement de déchoir de la nationalité des français nés en France mais de parents étrangers en cas d'actes criminels. Une telle proposition laissait entendre en creux que ces personnes, bien que nées françaises, n'en restaient pas moins des citoyens de second rang... La liste exhaustive de toutes les prises de position ou les tentatives politiques pour limiter les droits des émigrés installés légalement en France est « sans fin ». Chaque nouveau gouvernement, quelle que soit sa couleur politique, participe à présent à la rallonger. Mais ce qui est le plus remarquable est que le statut de certaines catégories d'immigrés installés légalement et leurs descendants est constamment remis en cause en fonction du problème de l'immigration illégale. Car pour le xénophobe, ces étrangers légalement installés en France ou disposant de la nationalité française du fait du droit du sol ou de la naturalisation restent finalement des personnes dont il faut se méfier.

Conclusion.

En période de doute et d'anxiété sociale quant à l'avenir, la xénophobie tend à amalgamer la question de l'intégration à celle de l'immigration illégale. Une personne étrangère présente depuis plus de trente ans sur le territoire national, qui contribue comme toute autre à produire des richesses sociales et à faire vivre le corps social ne peut être qu'amère de si peu de considérations et de Fraternité. En période de forte intensité xénophobe, c'est son statut d'étranger qui lui est socialement renvoyé. C'est l'identité qui lui colle à la peau. Que dire alors de ceux qui sont nés français, mais enfants de cet étranger ? Bien que nés sur le territoire national, bien qu'ayant fréquenté les bancs de l'école républicaine et « biberonnés » à la culture française ils n'en restent pas moins d'origine étrangère dans leur pays. Et s'ils l'oublient, les discriminations qu'ils peuvent rencontrer dans leur vie quotidienne, les discours des hommes politiques ou encore de certains intellectuels sont là pour leur rappeler.

⁴⁹ En date du 9 juillet 1974

⁵⁰ Au motif d'un taux de chômage « *devenu insoutenable* » (5%)

Si les xénophobes expriment au quotidien leurs inquiétudes par des discriminations sur le terrain, en tant qu'électeurs lorsqu'ils votent en faveur de partis d'extrême-droite ils en appellent politiquement à la limitation des droits pour certaines catégories d'étrangers installées légalement sur le territoire (et à la conduite hors du territoire pour les sans-papiers). Ces étrangers sont des boucs émissaires. Des « têtes de turcs » qui permettent au corps électoral d'exprimer ses angoisses quant au mal-fonctionnement du système de production de richesse, de répartition et de recul du périmètre des politiques sociales et de solidarité nationale. **En absence d'amélioration sur des décennies, la figure du bouc émissaire ne peut qu'inexorablement s'épuiser.** Plus le cycle de forte intensité xénophobe dure, moins l'artifice s'avère efficace. L'étape suivante, et très inquiétante, est alors la perte de légitimité des institutions et de la parole politique (nous y sommes). Plusieurs effets induits en découlent.

- Une plus grande acceptation sociale des idées xénophobes. Celles-ci s'étendent alors dans le corps social. Un esprit de rejet se normalise.
- La porosité entre les discours xénophobes et racistes est de plus en plus prégnante.
- Les partis d'extrême-droite et leurs discours radicaux sont de plus en plus dédiabolisés. De plus ces partis voient conjointement leur base électorale s'élargir. A défaut de bénéficier de vote d'adhésion, ils récupèrent les voix des mécontents (vote sanction à l'égard des autres partis).

Lorsque la xénophobie devient une boussole politique, elle tend à imposer également les autres inquiétudes que les citoyens peuvent partager. Cela peut les conduire à exiger plus d'autorité dans la vie sociale, moins de tolérance aux différences en matière d'orientations sexuelles ou culturelles. Le tout peut alors entraîner une régression de nombre de libertés pour tous. La classe politique a une grande responsabilité dans cette séquence. Cette responsabilité découle directement de leur incapacité à poser de débats sains et à contenir leurs termes autour de questions relativement distinctes : intégration des populations légalement présentes, immigration nouvelles et besoin de main d'œuvre, immigration illégale... La responsabilité de certains (ils sont nombreux) est également engagée compte tenu qu'ils n'ont cessé de relayer de manière démagogique les idées xénophobes. Ils n'ont eu aucun scrupule à reprendre à leur compte la figure des boucs émissaires pour masquer leur incapacité à répondre positivement aux inquiétudes populaires. Ils ont, pour beaucoup, préféré reprendre à leur compte les diatribes populistes au lieu de remplir leur mission : améliorer le quotidien et le bien-être des citoyens.